



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNÉE 2024

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 8 février 2024. Le rapport présenté lors de ce débat a permis d'exposer les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2024.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Une évolution très modérée des dépenses réelles de fonctionnement (+0,73%),
- Une évolution maîtrisée des dépenses de personnel de 2,34%,
- La prise en compte, en recettes, de l'augmentation nationale des bases fiscales de 3,9%,
- En investissement, un niveau record d'investissement (plus de 17 000 K€),
- La soutenabilité financière des projets d'investissement, par l'affectation du résultat, ce qui ne génère aucun emprunt pour 2024.

I- L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2024

1. La section de fonctionnement

Dépenses réelles	27 886 336,60€	Recettes réelles	31 275 000,70 €
Dépenses d'ordre	1 205 000 €	Recettes d'ordre	25 000 €
Virement à la section d'investissement	8 086 083,85 €		
		Solde d'exécution positif reporté de 2023	5 877 419,75
Dépenses totales	37 177 420,45 €	Recettes totales	37 177 420,45 €

Les ressources de la commune sont en légère hausse. Leur progression est principalement due à une

augmentation des bases de l'impôt direct.

Il est à noter :

- Une très légère augmentation de la dotation globale de fonctionnement,
- Une stabilité ou une légère baisse des ressources issues de l'activité économique
- Une attribution de compensation de la Communauté d'agglomération stable
- Une baisse des droits de mutation et taxes diverses, au regard de la crise qui frappe le marché de l'immobilier,
- Un maintien des taux communaux de fiscalité,

1. La section d'investissement

Dépenses réelles	27 921 340,85 €
Dépenses d'ordre	325 000 €
Restes à réaliser	2 531 114,07 €
Dépenses totales	30 777 454,92 €

Recettes réelles	12 977 548,49 €
Recettes d'ordre	2 010 000 €
Virement à la section d'investissement	8 086 083,85€
Restes à réaliser	5 782 722,52 €
Solde d'exécution positif reporté 2023	1 921 100,06 €
Recettes totales	30 777 454,92€

Le niveau des dépenses d'équipement pour 2024 est de 17 177 K€, dont 10 450 K€ pour l'opération Ferry.

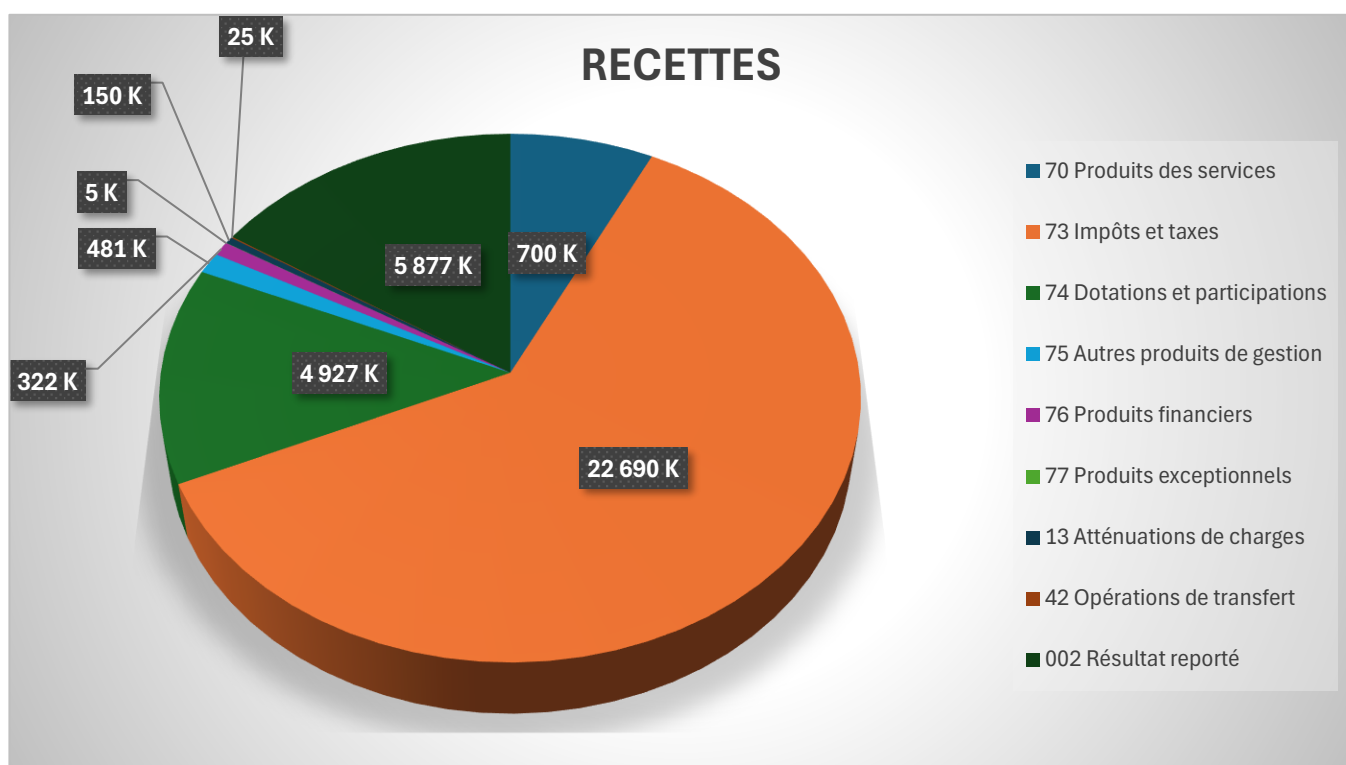
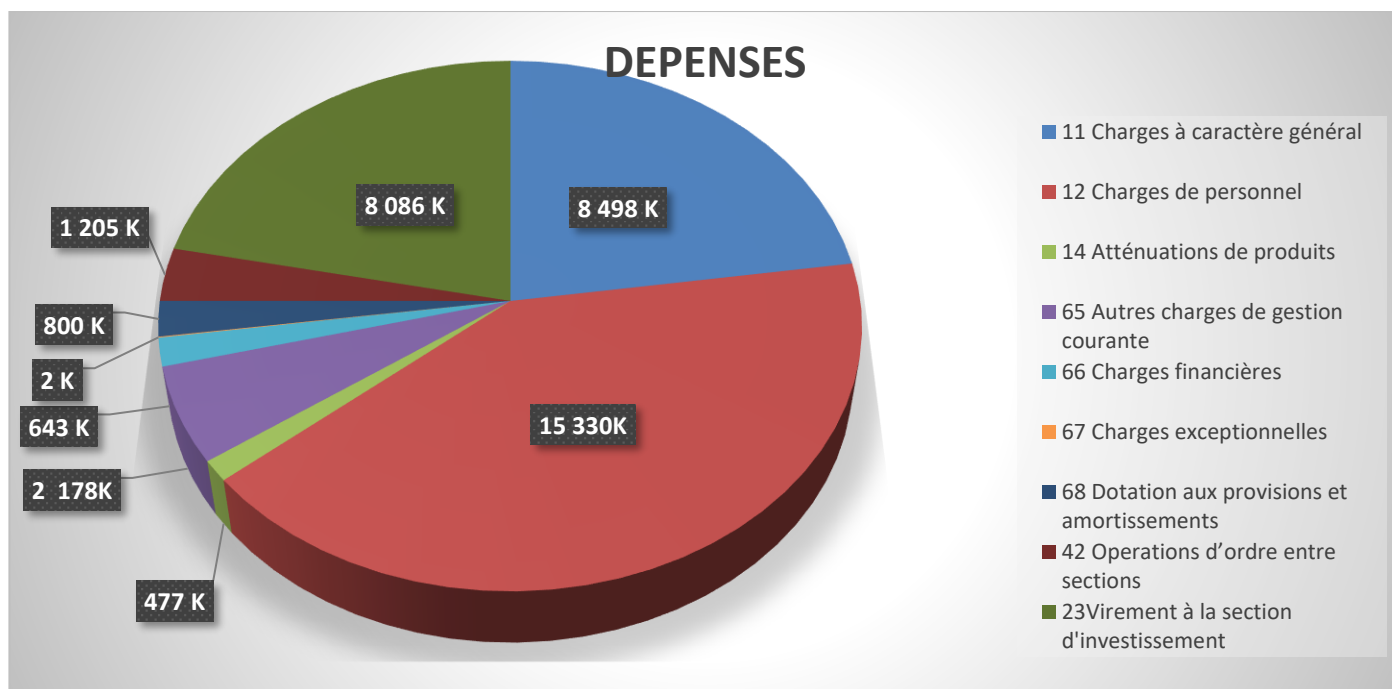
PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 PAR CHAPITRE

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale du budget primitif 2024 de la section de fonctionnement de la Ville présentée par chapitre.

1. FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
CHAPITRES		BP 2024
011	Charges à caractère général	8 438 000 €
012	Charges de personnel	15 330 000 €
014	Atténuations de produits	477 000 €
65	Autres charges de gestion courante	2 178 320 €
66	Charges financières	643 000 €
67	Charges exceptionnelles	20 000 €
68	Dotations aux provisions et amortissements	800 016,60 €
042	Operations d'ordre entre sections	1 205 000
023	Virement à la section d'investissement	8 086 083,85€
TOTAL DEPENSES		37 177 420,45 €

RECETTES		
CHAPITRES		BP 2024
70	Produits des services	2 700 000 €
73	Impôts et taxes	22 690 000 €
74	Dotations et participations	4 927 000,70 €
75	Autres produits de gestion courante	481 000 €
76	Produits financiers	322 000 €
77	Produits exceptionnels	5 000 €
013	Atténuations de charges	150 000 €
042	Opérations de transfert entre sections	25 000 €
002	Résultat reporté	5 877 419,75
TOTAL RECETTES		37 177 420,45 €

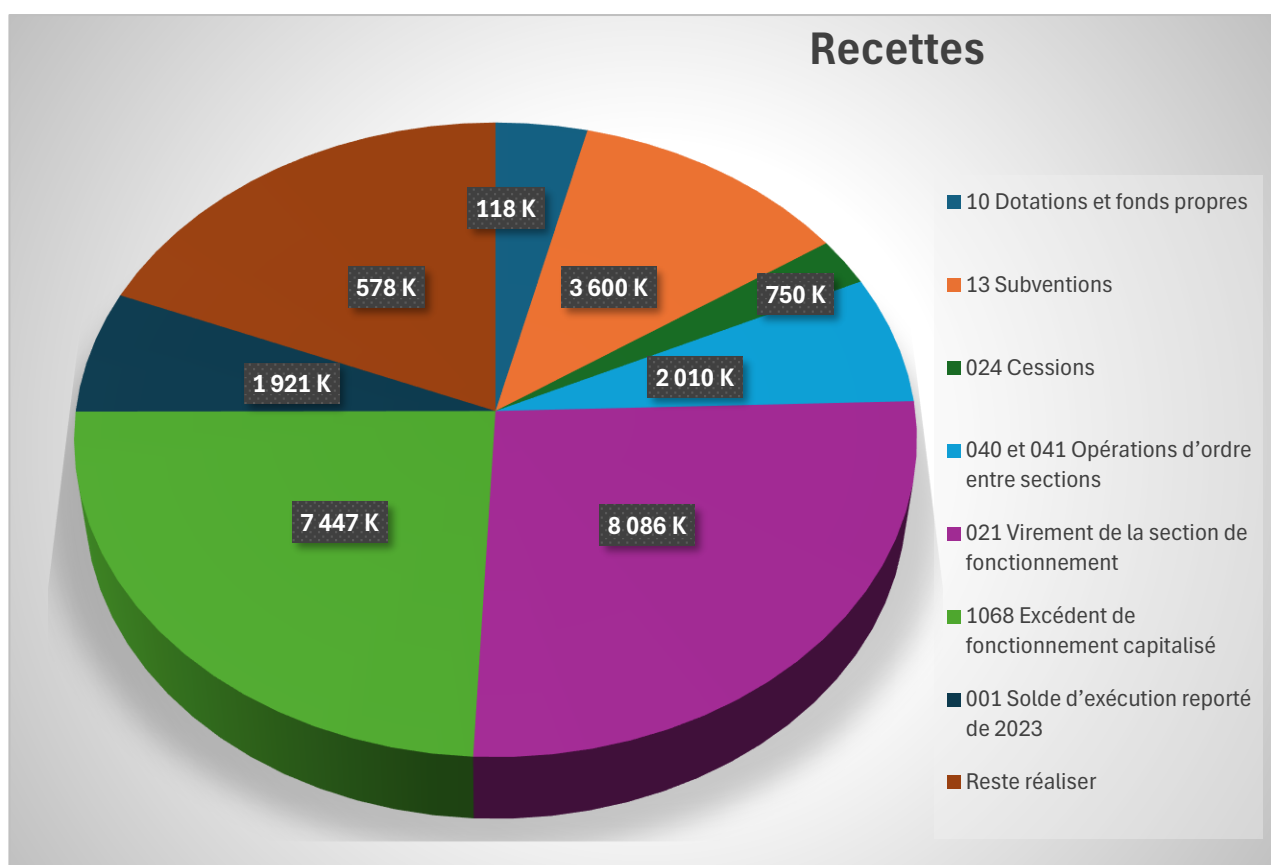
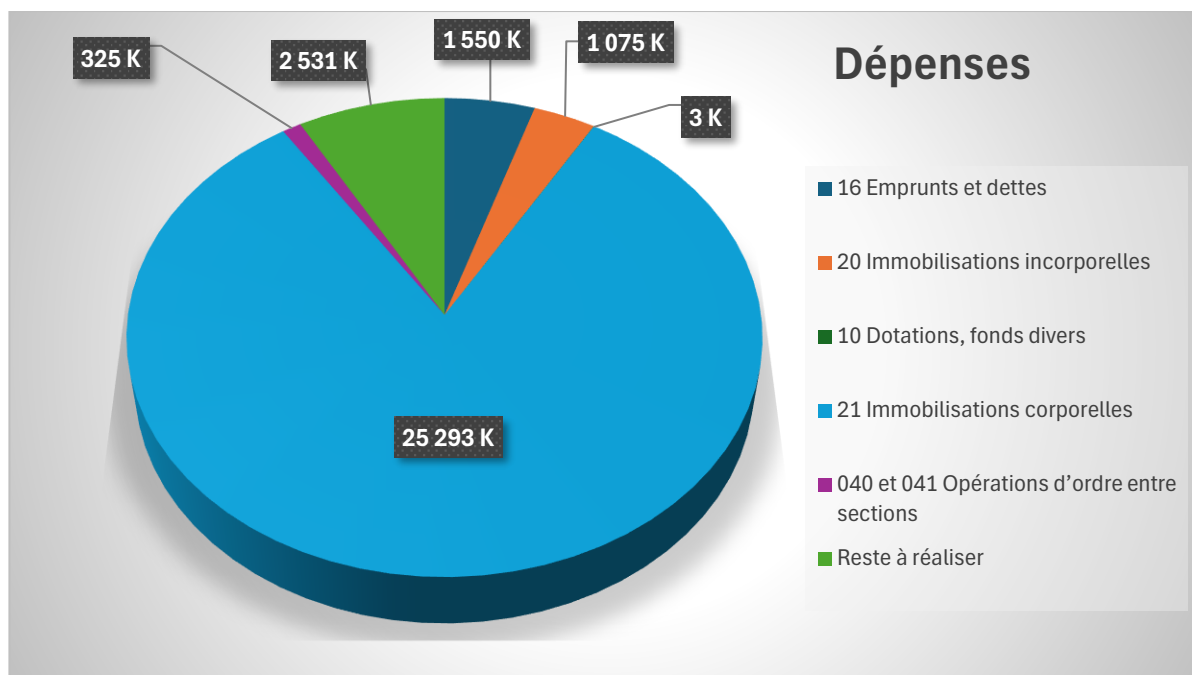


2. INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale de la section d'investissement du budget primitif 2024 de la Ville présentée par chapitre.

DEPENSES		
	CHAPITRES	BP 2024
16	Emprunts et dettes	1 550 000 €
20	Immobilisations incorporelles	1 075 188 €
10	Dotations, fonds divers	3 000 €
21	Immobilisations corporelles	25 293 152,85€
040 et 041	Opérations d'ordre entre sections	325 000 €
	Restes à réaliser	2 531 114,07 €
TOTAL DEPENSES		30 777 454,92 €

RECETTES		
	CHAPITRES	BP 2024
10	Dotations et fonds propres	1 180 000 €
13	Subventions	3 600 000 €
024	Cessions	750 000 €
040 et 041	Opérations d'ordre entre sections	2 010 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	8 086 083,85 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	7 447 548,49 €
001	Solde d'exécution reporté de 2023	1 921 100,06 €
	Reste réaliser	5 782 722,52 €
TOTAL RECETTES		30 777 454,92 €



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

I- L'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement sont composées notamment :

- Des **projets structurants** pour un montant de 12 716 K€. Cela comprend la réhabilitation-extension de l'école Jules-Ferry, la création du parc de la Serve, l'étude relative à la création du parc du château du Duc de Dino, la réfection du mur de la rue du Temple, la réfection du plateau sportif des Gallerands, l'étude de rénovation/extension du COSOM et la réfection du skate-park.
- De **travaux de réduction des consommations énergétiques** (pour 468 K€), tels que le retrofit du réseau d'éclairage public en 100% Led (ainsi que le remplacement des éclairages du gymnase des Gallerands et de l'école maternelle Pasteur), l'optimisation des installations de chauffage et l'étude relative à l'application du décret tertiaire.
- De **l'entretien des voiries et espaces publics**, pour 2 226 K€, comprenant de la réfection de voirie (rue du chemin neuf des Champeaux, avenue Charles de Gaulle), des travaux d'entretien courant sur voiries (dont le plan vélo), la réfection d'aires de jeux pour enfants, la réfection du mur de l'école Pasteur et l'entretien et la végétalisation d'espaces publics.
- De **l'entretien des bâtiments publics**, pour un montant de 694 K€, qui inclut l'entretien des écoles et crèches, les travaux de maintenance des bâtiments, les travaux urgent au Château du Duc de Dino, des investissements divers, de la mise en accessibilité....
- De **l'équipement des services (542 K€)**. Un effort substantiel a été fait sur le renouvellement partiel de la flotte de véhicules (265 K€), le reste comprenant des reprises de concession, l'éclairage extérieur du centre culturel Rachel Félix, et de l'équipement informatique ou évènementiel.
- Enfin, le renforcement du patrimoine communal avec **l'acquisition d'un terrain jouxtant la place Demirleau**, pour 380 K€, est également prévu.

A ces dépenses s'ajoutent 2 531 K€ de restes à réaliser en dépenses. Il s'agit d'opérations engagées, mais dont les factures n'ont pas été reçues en 2023.

B. Les recettes d'investissement

1. Chapitre 10 - dotations et fonds divers : 1 180 K€.

Le Fonds de Compensation pour la TVA est une aide à l'investissement des collectivités territoriales. Il a pour objet de rembourser de manière forfaitaire la TVA acquittée sur certaines dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement de l'exercice précédent (16,404 % depuis 2015). Pour 2024, le montant du FCTVA inscrit est de 1 000 K€.

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toutes natures nécessitant une autorisation d'urbanisme. En 2024, cette taxe est inscrite pour un montant de 180 K€.

2. Chapitre 13 - subventions d'investissement reçues : 3 600 K€.

Différentes subventions sont inscrites en 2024 pour un montant total de 3 600 K€. Pour chacun de ses projets d'investissement, la Ville s'emploie très activement à rechercher des cofinanceurs.

Il s'agit de 355 K€ obtenues en 2023, sur divers projets tels que la rénovation de l'éclairage public, ou la végétalisation d'espaces, 250 K€ supplémentaires attendus sur le projet Ferry, 272 K€ issus des fonds de concours de la Communauté d'agglomération. S'ajoutent à ces montants, des subvention supplémentaires du département sur le projet Ferry, et sur l'école pasteur.

3. Chapitre 024 - produits des cessions : 750 K€.

Il s'agit principalement de la vente de la vente d'une maison avenue Rey de Foresta, pour 515 K€, Ainsi que la possible vente d'un terrain ruelle des Blots. Cette dernière vente devrait permettre de dépasser le montant de recettes indiqué.

4. Chapitre 040 et 041 - opérations d'ordre : 2 010 K€.

Il s'agit ici de prendre en compte une avance sur l'opération Ferry (300 K€), qui est inscrite également en dépense, puisqu'elle sera soldée dans l'année, ainsi que 1 710 K€, composés de 1 205 K€ de dotation aux amortissements, et de 505 K€ d'indemnités de renégociation de la dette.

5. Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement : 8 086 K€.

Il s'agit d'un éventuel virement de la section de fonctionnement, dans le cas où les projets prévus le nécessiteraient.

6. Chapitre 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés : 7 447 K€.

Cette somme correspond à l'excédent de la section d'investissement 2023.

Enfin, les recettes d'investissement sont également complétées par les restes à réaliser 2023, d'un montant de 5 782 K€, qui correspondent à des fonds de concours et subventions notifiées, mais non perçues en 2023.

II- Le Fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

1. La fiscalité (73) : 22 690 000 €.

1.a Locale (731)

- Le présent budget est construit sur la base d'un **maintien des taux d'imposition**, conformément à l'engagement de la municipalité, pour le 5^{ème} budget consécutif du mandat:

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,07%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,98%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92,73%
- Une évolution nationale des bases fiscales de 3,9%.

Le montant inscrit au budget primitif est de 19 860 K€, conformément au ROB.

S'ajoutent à cela la taxe sur l'électricité (400 K€), la taxe locale sur la publicité extérieur (0,5 K€), et la taxe additionnelle sur les droits de mutation (1 200 K€), en baisse au regard de l'activité immobilière, pour un total de 21 460 K€.

1.b La fiscalité indirecte : impôts et taxes (73)

Conformément au rapport d'orientation budgétaire, le montant de la fiscalité indirecte est de 1 230 K€, et comprend l'attribution de compensation versée par la Communauté Plaine Vallée (995 K€), le Fonds National de Garantie Individuelle des ressources consiste à compenser les conséquences de la réforme de la fiscalité locale pour chaque commune (183 K€), et la dotation de Solidarité Communale de (53 K€).

2. Les dotations et subventions

La dotation globale de Fonctionnement est inscrite pour un montant de 916 K€, auquel s'ajoute les autres dotations et participations, qui représentent 2 000 K€. Cette dernière somme inclut principalement le versement de la caisse d'allocation familiale pour un montant de 639 K€, et la compensation de l'état liée à la réforme de la taxe d'habitation pour 955 K€.

3. Les autres recettes de fonctionnement

Les produits des services ont été revus légèrement à la baisse par rapport au rapport d'orientation budgétaire au regard du résultat de ces derniers en 2023. En effet, les recettes 2023 étaient de 2 533 K€. De ce fait, dans une démarche prudentielle, il est inscrit au présent budget 2 700 K€.

Le montant du chapitre 013 « atténuation de charges » comprend les remboursements de l'assureur de la commune pour le personnel et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

(CPAM) en cas d'arrêt maladie des agents communaux a été fixé en 2024, à 150 K€.

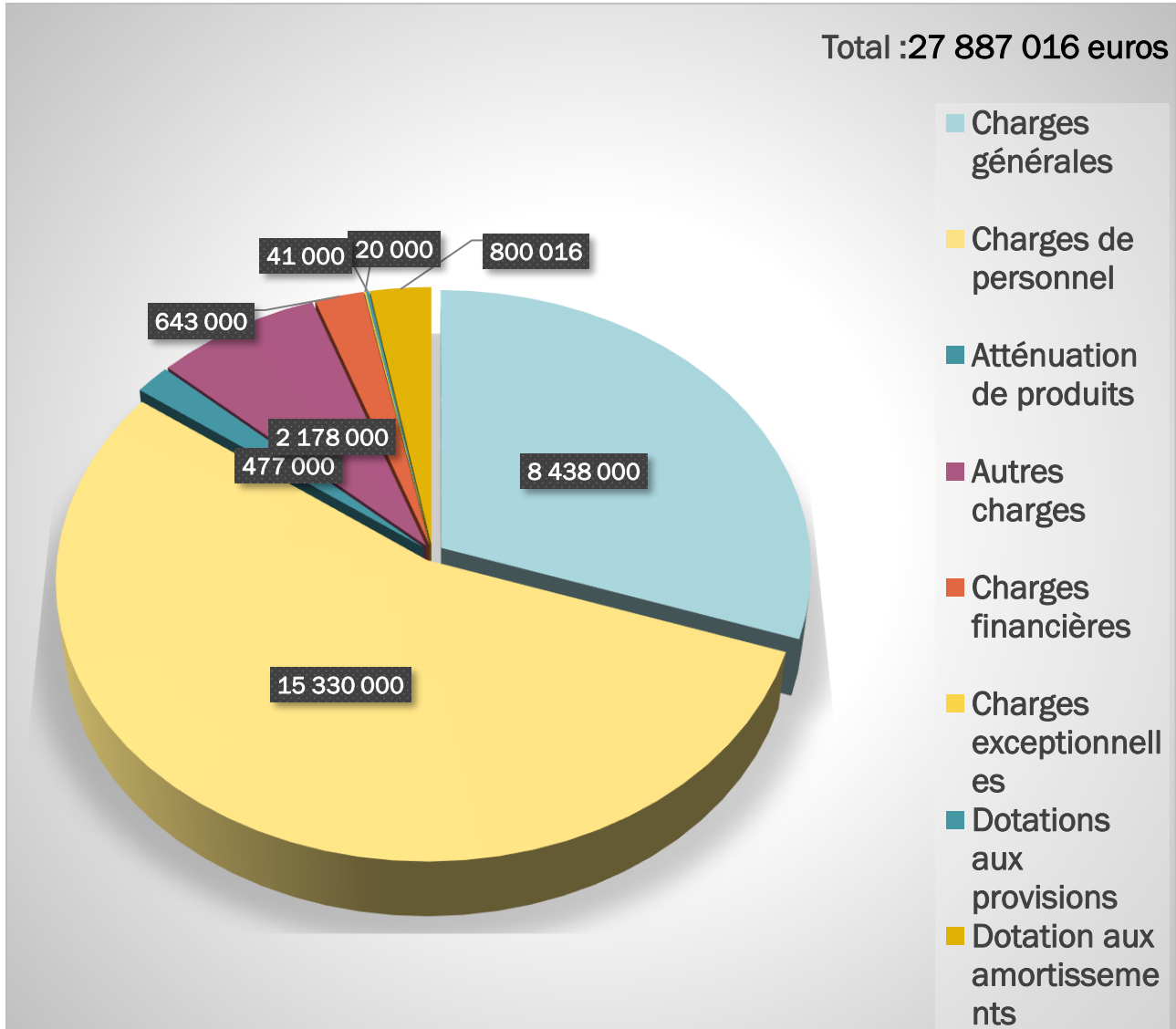
Les recettes du chapitre 75 « autres produits de gestion courante » concernent principalement les revenus des immeubles et les redevances de concessions. Les recettes de ce chapitre sont prévues à hauteur de 481 K€.

Au chapitre 76 « produits financiers » est imputé le montant du fonds de soutien pour la sortie des emprunts structurés qui s'étalera jusqu'en 2025. Il est inscrit un montant de 322 K€.

Le présent budget est complété par une ouverture de crédit de 5 K€ euros pour les produits spécifiques, de 25 K€ de transfert entre sections, et surtout du résultat 2023 reporté pour un montant de 5 877 K€.

B. Les dépenses courantes de fonctionnement

- La répartition des dépenses de fonctionnement



1. Les charges à caractère général (011).

Les dépenses de fonctionnement courantes s'élèvent à 8 438 K€ euros.

Pour rappel, il comprend le versement effectué à « La Nouvelle Etoile » en 2024 en chapitre 011 (pour 486 K€), alors que jusqu'en 2024, la nouvelle étoile recevait une subvention inscrite au chapitre 65 « autres charges », d'un montant de 493 K€ euros.

Globalement les budgets de fonctionnement des services restent stables, avec de très légères hausses, compensées en partie par une réduction de l'impact des fluides, toujours au regard du BP 2023 augmenté de la décision modificative.

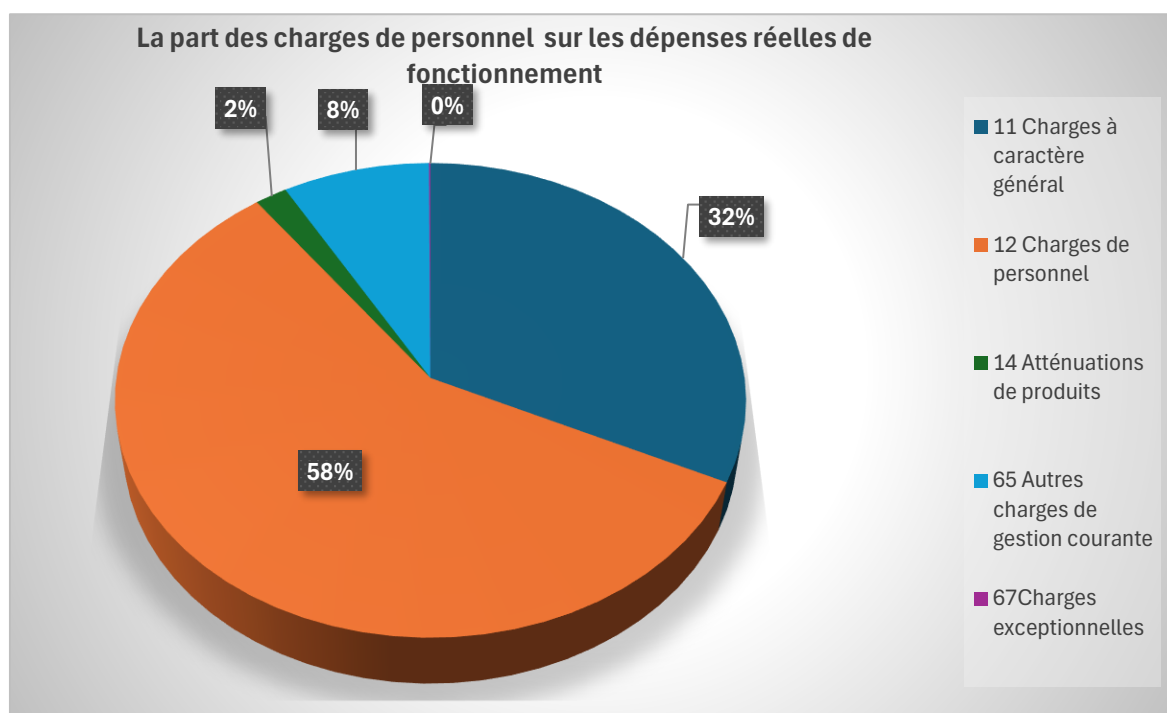
2. Les dépenses de personnel

Concernant les charges de personnel, le montant inscrit au budget est de 15 330 K€.

Ce montant comprend la rémunération des personnels (15 250K€), à laquelle vient s'ajouter l'adhésion au CNAS (80 K€).

Différents éléments ont été soulignés lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, à savoir :

- L'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour un montant de 112 K€, ce qui représente une augmentation de 0,8% de la masse salariale (hors prime annuelle et CIA)
- L'attribution de 5 points d'indice majorés à tous les agents au 1^{er} janvier 2024 pour un montant de 105 K€, ce qui représente une augmentation de 0,7%



3. Les autres charges de gestion courante (65)

Ce chapitre comprend principalement les contingents et participations obligatoires sont fixées à 424 K€, les subventions de fonctionnement aux associations à 413 K€ (la subvention à la nouvelle étoile ayant basculé en 011), la subvention du CCAS d'un montant de 820 K€ euros, les contributions obligatoires à 49 K€, les droits d'utilisation informatique à 151 K€, et la rémunération des élus à 297 K€.

4. Les autres dépenses de fonctionnement :

Elles comprennent les atténuations de produit (14) pour un montant de 477 K€, les charges financières (66) pour 643 K€ qui correspondent aux remboursements d'emprunt, la dotation aux provisions pour un montant de 800 K€. La dotation aux provisions est composée de 757 K€ pour couvrir les créances douteuses et 43 K€ dans le cadre du litige du Colombier.

A ces dernières s'ajoutent 1 205 K€ d'opération de transfert entre sections (042) et surtout 8 086 K€ de virement à la section d'investissement pour soutenir les projets d'investissements.

III- L'évolution des niveaux d'épargne (comparatif entre BP).

Les grands équilibres de la collectivité s'étudient selon trois soldes successifs : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette.

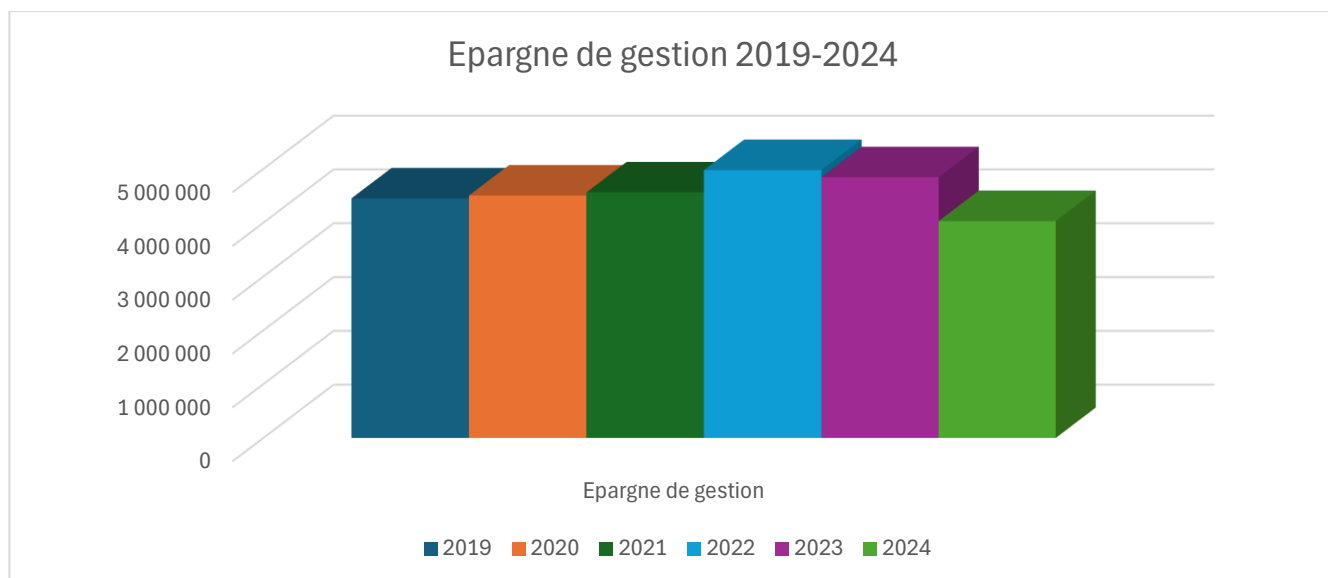
Comme indiqué dans le tableau ci-dessous la ville de Montmorency en 2024 dispose :

- D'une épargne de gestion de **4 524 680€**
- D'une épargne brute de **4 203 680€**
- D'une épargne nette de **2 680 683 €**

EPARGNE	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prévisions
Epargne de gestion	4 453 179	4 506 063	4 564 014	4 979 294	4 845 603	4 524 680
Epargne brute	3 977 279	4 076 263	4 189 305	4 632 594	4 489 033	4 207 680
Epargne nette	2 382 897	2 684 815	2 751 732	3 146 684	2 985 533	2 684 683

3.1 L'épargne de gestion

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

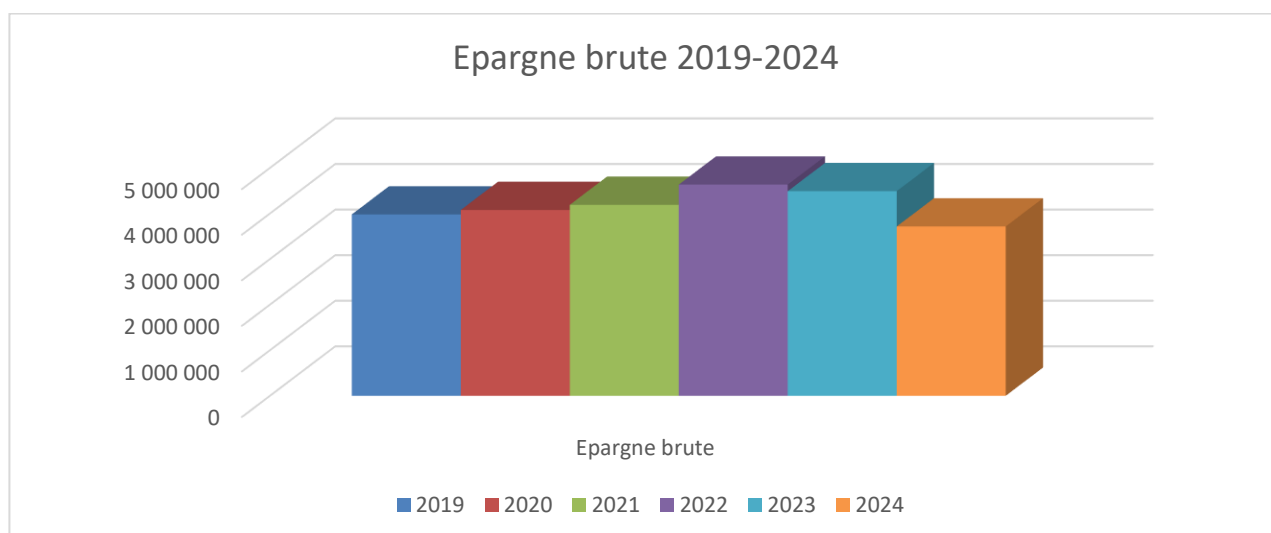


3.2 L'épargne brute

L'épargne brute se définit comme la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement ; elle équivaut à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette, augmentée des produits financiers (322K€). Elle constitue le solde de gestion le plus important :

- ✓ Elle sert de référence à la définition de l'équilibre budgétaire puisqu'elle doit à minima couvrir le remboursement du capital de la dette.
- ✓ Elle permet de mesurer la capacité de désendettement d'une collectivité.

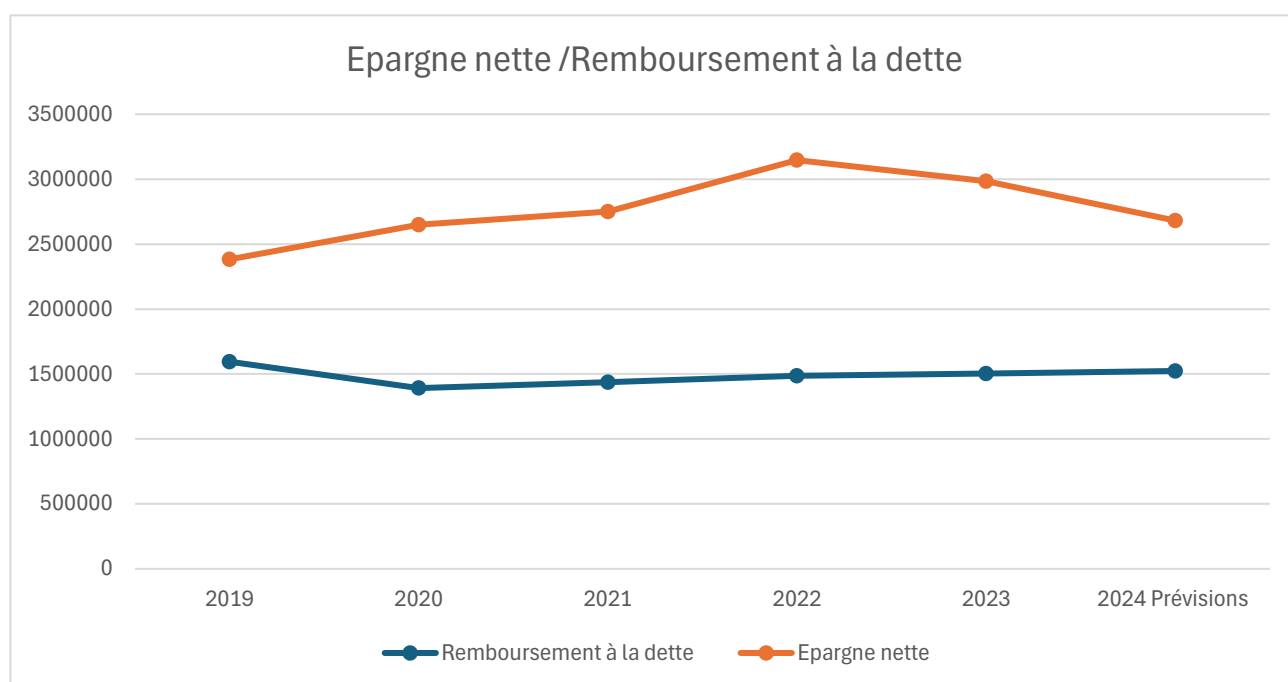
EPARGNE	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prévisions
Epargne de gestion	4 453 179	4 506 063	4 564 014	4 979 294	4 845 603	4 524 680
Intérêt de la dette	798 000	752 000	697 000	669 000	680 000,00	643 000
Epargne brute	3 977 279	4 076 263	4 189 305	4 632 594	4 489 033	4 203 680



3.3 L'épargne nette

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette : elle représente l'épargne que la collectivité peut consacrer au financement des nouvelles dépenses d'investissement.

EPARGNE	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prévisions
Epargne brute	3 977 279	4 076 263	4 564 014	4 979 294	4 845 603	4 203 680
Remboursement dette	1 594 382	1 391 448	1 437 573	1 485 910	1 503 500	1 522 997
Epargne nette	2 382 897	2 684 815	2 751 732	3 146 684	2 985 533	2 680 683



IV- La dette : la poursuite du désendettement

Au 1^{er} janvier 2024, les caractéristiques principales de l'endettement de la ville de Montmorency sont les suivantes :

- Nombres de lignes : 8
- Capital restant dû : 17 062 006,60 euros
- Taux fixe : 3,74%
Taux variable : 5,29%
- Durée résiduelle : 9 ans et 11 mois
- Taux moyen : 3,93%

A 87,39% l'encours de la dette est à taux fixe et à 12,61% à taux variable, soit 14 887 118 € d'encours à taux fixe et 2 147 198,32€ d'encours à taux variable.

- Répartition par prêteur
Caisse d'Epargne : 18%
Crédit Agricole : 3%
SFIL : 79%

Au 1^{er} janvier 2024, le profil d'extinction de la dette se présente comme suit :

	2024	2025	2026	2027	2028
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier	17 062 006,60	15 539 009,52	13 960 359,36	12 323 370,89	10 687 009,89
Capital payé sur la période	1 522 997,08	1 578 650,16	1 636 988,47	1 626 361,00	1 653 674,32
Intérêts payés sur la période	643 000	551 977,92	489 712,43	430 650,47	372 459

Le montant de l'encours de la dette au 31 décembre 2024 du budget devrait s'établir à **15 539 009 €**. Cela représente **une dette par habitant de 703 €**, tandis que l'encours moyen des communes comparables s'établit à 1 043 € au 31 décembre 2022.